

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire qui, je l'espère, ne prête pas beaucoup à controverse, pour le très honorable représentant. Je ne demande pas au premier ministre que le gouvernement fédéral assume l'entière responsabilité mais je lui demande s'il est prêt à songer, à court terme, à une mesure qui, par exemple, réduirait dans une certaine mesure la taxe fédérale de vente sur l'essence, ou à autre chose pour nous aider, car, au fond, si nous sommes dans le pétrin maintenant, c'est parce que le gouvernement actuel a négligé de construire un pipe-line.

M. Hees: Nous l'avons proposé il y a quatre ans, et vous le savez.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: J'accepte volontiers les instances du député mais je lui signale, à lui comme aux gouvernements provinciaux d'ailleurs, qu'ils pourraient eux aussi penser à leurs taxes sur l'essence.

M. Hees: S'ils le faisaient, le feriez-vous?

Une voix: Donnez donc une chance à vos députés de l'arrière-ban.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le premier ministre devrait pouvoir répondre à la question. De nombreux députés désirent poser des questions supplémentaires, mais, pour le moment, c'est le premier ministre qui a la parole.

M. Trudeau: C'est là le genre de question dont nous discuterons lors de la conférence fédérale-provinciale. J'espère que les provinces s'y rendront disposées à délier leur bourse. La solution facile de péréquation serait, bien entendu, de prendre tout l'argent de l'Alberta et de le distribuer aux provinces de l'Est. Le député hoche la tête. Espérons que lui et ses amis nous diront avant la conférence en janvier s'ils ont à proposer des solutions de rechange qui puissent être utiles.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Étant donné que les cinq provinces de l'Est ont imposé leurs contribuables à la limite de leurs moyens et en raison des dépenses supplémentaires que ces provinces devront effectuer par suite du chômage excessivement élevé, puis-je demander au premier ministre s'il est disposé à la conférence fédérale-provinciale de janvier de hausser les paiements de péréquation de ces cinq provinces, afin qu'elles puissent abaisser leur taxe sur l'essence?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la Chambre doit se rendre compte qu'à mesure que les revenus de l'Alberta augmentent à cause de la hausse du prix du pétrole, cela aura une très forte répercussion sur les paiements de péréquation et grâce au fonctionnement du système de péréquation, ces nouveaux revenus considérables de l'Al-

Questions orales

berta seront redistribués par l'intermédiaire du système aux provinces démunies. Les députés là-bas qui recommandent toujours au gouvernement fédéral d'imposer plus lourdement les contribuables afin de venir en aide à leur propre province ne devraient pas l'oublier. Je dois leur demander d'agir comme représentants de tous les Canadiens et non seulement d'une province.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous pouvons peut-être permettre une dernière question supplémentaire à ce sujet; je donnerai ensuite la parole au représentant de Fraser Valley-Ouest.

● (1130)

LE CAS DU PÉTROLE CANADIEN AMENÉ DANS L'EST DU CANADA VIA LE CANAL DE PANAMA—LES PRIX EN C.-B. ET À MONTRÉAL

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser deux questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Peut-il garantir à la Chambre que les frais et les droits de sortie applicables au pétrole brut en provenance de la côte ouest et à destination de l'oléoduc de Portland ou bien d'Halifax ou de Port Hawkesbury, par le canal de Panama, ne seront pas compris dans le prix final du pétrole au consommateur, et peut-il indiquer quelle est la différence entre le prix du pétrole provenant de l'oléoduc Trans Mountain sur la côte ouest et le prix du pétrole provenant de l'oléoduc de Montréal?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la première question, les droits de sortie ne s'appliqueraient évidemment qu'aux produits exportés. Si le pétrole nous parvenait par l'oléoduc de Portland, la taxe ne s'appliquerait pas ou serait remboursée. Il me semble que le deuxième sujet mentionné par le député n'était pas une question. Pourrait-il s'exprimer autrement, parce que je n'ai pas bien saisi ce qu'il voulait dire.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, j'ai demandé au ministre s'il pouvait dire à la Chambre quelle serait la différence entre le prix au baril ou à la tonne du pétrole provenant de l'oléoduc sur la côte ouest et le prix du pétrole provenant de l'oléoduc à Montréal. En outre, selon moi, il faudra au contraire payer des droits de sortie pour faire passer le pétrole par le canal de Panama.

M. Macdonald (Rosedale): On n'a pas à payer une taxe sur les exportations canadiennes pour cela.

M. Stanfield: Oui, il le faut; vous commencez maintenant à la percevoir.

M. Macdonald (Rosedale): Pour revenir à la question du coût, monsieur l'Orateur, la différence de coût dépend en réalité du fret des pétroliers qui empruntent le canal de Panama, car ils varient d'un pétrolier à l'autre. Je ne suis pas en mesure de donner un chiffre ce matin à l'honorable représentant, mais il serait certainement possible de comparer les prix des pétroliers qui vont de Sarnia et de Toronto à Montréal à ceux des pétroliers qui empruntent le canal de Panama.